



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V C.R.Q.D N° 15 du 06 MARS 2012

Membres Présents : Mrs KARTALI/ DJ – BENSAHLI/A – BAHNAS.N

Ordre du jour: affaires disciplinaires championnat R1&D2

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

AFFAIRE N°105: Ren : NASR ES SENIA – E.S.O.F S/G R1 du 03/03/2012

- ↪ Vu la feuille de match signalant :
- ↪ Disqualification du OFF (B) Mr BRAHMI.F Lic/N°473 du club NASR ES SENIA pour insulte & propos désobligeant envers officiel.
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ↪ Il est infligé une suspension de huit (08) matchs fermes au OFF (B) Mr BRAHMI.F Lic/N°473 du club NASR ES SENIA
- ↪ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club NASR ES SENIA.

AFFAIRE N°106: Ren : H.B.C.G – I.R.B.O S/G R1 du 02/03/2012

- ↪ Vu la feuille de match et rapport des arbitres et délégué signalant :
- ↪ Jet de projectile par le public du club HBCG
- ↪ Disqualification du joueur BENNAIA Lic/N°059 du club HBCG pour agression envers adversaire
- ↪ Disqualification du joueur AMOUCHI .M Lic/N°411 du club IRBO pour comportement antisportif envers adversaire
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ↪ 1^{ère} Avertissement au club HBCG pour le jet de projectile avant suspension de terrain.
- ↪ Il est infligé une amende de 10.000 DA au Club HBCG.
- ↪ Il est infligé une suspension de deux (02) ans fermes au joueur BENNAIA Lic/N°059 du club HBCG
- ↪ Il est infligé une amende de 15000 DA au Club HBCG
- ↪ Il est infligé une suspension de deux (02) matchs fermes au joueur AMOUCHI .M Lic/N°411 du club IRBO
- ↪ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club IRBO.

AFFAIRE N°107: Ren : MCB – HBCM S/G R1 du 03/03/2012

- ↪ Vu la feuille de match et rapport des arbitres signalant :
 - Le non déroulement de la rencontre à cause du nombre insuffisant des joueurs (04 joueurs).
- ↪ Attendu qu'aucune lettre explicative n'est parvenue à la L.R.O.H.B
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ↪ match perdu en faveur du club HBCM par le score de (10-00)



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



AFFAIRE N°108: Ren : U.S.Tenes – E.S.Arzew S/G D2 du 02/03/2012

- ↪ Vu la feuille de match et rapport des arbitres signalant :
- ↪ Mauvais traçage du terrain.
- ↪ 1^{ère} Avertissement OFF (B) Mr. BENMOUSSA .A Lic/N°011 du club ESA
- ↪ Propos diffamatoires du président ASSENOUNI .A Lic/N°280 du club UST envers les arbitres en fin de rencontre.
- ↪ Pénétration de deux (02) personnes étrangères sur l'aire de jeu et dans les vestiaires des arbitres après le coup de sifflet final et tentative d'agression envers les arbitres.
- ↪ Jet de pierres à la fin de la rencontre.
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ↪ Il est infligé une amende de 200 DA au Club UST .
- ↪ Avertissement confirmé OFF (B) Mr BENMOUSSA .A Lic/N°011 du club ESA
- ↪ Dernier avertissement pour le club UST pour Propos diffamatoires du président du club, et l'insécurité régnant au niveau de la salle OMS, avant la suspension du terrain.
- ↪ Il est infligé une amende de 25000 DA au Club UST (Diffamation).
- ↪ Il est infligé une amende de 10000 DA au Club UST (jet des pierres)

TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT

*EFFET A COMPTER DU : **Lundi 12MARS 2012***

*Secrétaire de séance
BENSAHLI .A.*

*le président C.R.Q.D
KARTALI - DJ*